

**LETTRE DE TRANSPORT AERIEN (LTA)
AIR WAYBILL - LUFTFRACHTBRIEF****Usage et Intérêt**

La LTA est pour l'expéditeur un reçu de la marchandise, et une preuve du contrat de transport. Elle fixe les obligations des parties et se réfère pour tout litige, à la Convention Internationale de Varsovie. Elle n'est pas négociable.

Diverses utilisations ou formes :

La Convention de Varsovie mentionne la LTA, mais n'en fixe pas la forme. Sous le nom de LTA universelle, un modèle standard a été élaboré par l'International Air Transport Association (IATA). Il a été adopté, même par les compagnies non-membres de l'IATA.

Où obtenir le formulaire ?

Le document est rédigé exclusivement par la compagnie aérienne ou par son agent d'après le bordereau ou déclaration d'expédition que remplit l'expéditeur.

Qui est responsable des mentions écrites ?

Le responsable est évidemment le transporteur qui rédige la LTA. Mais l'expéditeur est responsable des informations qu'il a fournies.

Quel est le destinataire ?

La LTA est rédigée en 14 exemplaires généralement. Les principaux destinataires sont l'expéditeur et le destinataire, mais aussi le transitaire, les second ou troisième transporteurs.

Visa Certification :

Ni visa, ni certification, c'est un document de transport

Signature :

Les signataires sont la compagnie aérienne ou son agent et l'expéditeur même si l'envoi est en port dû.

Observations :

La LTA ne comporte pas de case "Notify". Si elle est utilisée pour le crédit documentaire, on a intérêt à placer ce "Notify" dans la rubrique "renseignements" pour le traitement de l'expédition.

Source : www.activexport.com - © FTICI 2003 – Tous droits réservés